



MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

www.obea.fr

La nomenclature M9-1

OBJECTIFS

- Clarifier l'impact de l'évolution des finances publiques sur la M9-1
- Distinguer budget initial et budget modifié
- Comprendre les règles applicables au compte financier
- Définir et calculer les dotations

PUBLIC

Gestionnaires, comptables en établissement public

PROGRAMME

1- La cadre budgétaire et la M9-1

- La préparation du budget initial et la présentation des documents budgétaires
- Le budget modifié :
 - Les mouvements de crédits : imitativité et fongibilité
 - La décision modificative
 - La décision modificative d'urgence
- Le compte financier : règles applicables et présentation d'un dossier type

2- Définition et calcul des dotations en M9-1

- La justification au premier euro et l'évaluation des dotations
- La mise en réserve
- L'imputation des fonds versés par l'Etat aux opérateurs :
 - Imputations budgétaires et comptables
 - Règles de couverture des amortissements
- L'inscription des fonds versés dans les budgets et les comptes des opérateurs :
 - Préparation du budget initial
 - Exécution du budget : inscription des subventions et dotations dans les comptes
- Les modalités particulières de calcul des dotations
 - Les crédits de personnel
 - Les crédits afférents aux impôts et contributions
 - Les dépenses d'informatique et de télécommunication

TOUTES LES SESSIONS